

Synthèse des travaux du 21/06/06

Certification et légalité de la filière bois
dans le Bassin du Congo
(AFLEG/FLEGT/Certification)

Reunion plénière du PFBC
Centre de Conférences Internationales
Paris – 22 juin 2006

Plan de la présentation

- 1) Rappel des objectifs de l'atelier du 21/06/06
- 2) Un consensus sur les enjeux de gestion durable
- 3) Un constat commun sur l'évolution des marchés
- 4) La promotion de la légalité au sein du PFBC :
 - 4.1. Une responsabilité partagée entre les acteurs ;
 - 4.2. Une multitude d'initiatives à coordonner au sein du PFBC ;
- 5) La promotion de la certification forestière :
 - 5.1. Deux systèmes "crédibles" de certification en expansion rapide dans la Bassin du Congo (FSC/PAFC) ;
 - 5.2. Des perspectives d'augmentation rapide des superficies ;
 - 5.3. Une nécessité de mutualiser les efforts pour promouvoir la certification crédibles dans le Bassin du Congo

1) Rappel des objectifs de l'atelier du 21/06/06

- 1. Sensibiliser les acteurs du secteur forestier aux initiatives en cours dans le Bassin du Congo sur la promotion de la gestion durable des forêts et la légalité des bois ;
- 2. Présenter les initiatives sur la promotion de la gestion durable des forêts et de la gouvernance des filières bois conduites par les différents partenaires pour assurer une coordination optimale au sein du PFBC ;
- 3. Promouvoir les systèmes de certification forestière (FSC/PAFC – PEFC) auprès des opérateurs économiques

2) Un consensus sur les enjeux de gestion forestière durable au sein du PFBC

- 1) Enjeu des filières bois “durables” pour garantir le développement économique à long terme - Contribution indéniable de ces filières à la création d’emplois, à la lutte contre la pauvreté...
- 2) Enjeu de préservation de la biodiversité des écosystèmes forestiers, patrimoine commun de l’humanité, avec comme conséquences nécessisté d’allier “exploitation forestière” et “conservation” dans les concessions forestières
- 3) Evolution constante des filières vers une transformation accrue du bois dans les pays du Bassin du Congo
- 4) Prise en compte de ces enjeux de “gestion forestière durable” dans les codes forestiers nationaux et la dynamique régionale COMIFAC/Plan de Convergence Sous Régional

3) Un constat commun sur l'évolution actuelle des marchés des bois tropicaux

- 1) des exigences de plus en plus forte de certains marchés en bois issus de forêts gérées durablement voir certifiés (marchés européens / politique achats publics Etats membres UE / consommateurs écosensibles...)
- 2) des perspectives de diversification dans les modes de valorisation de ces écosystèmes forestiers (essences secondaires, PFNL,etc...)
- 3) des possibilités nouvelles de rémunération des services environnementaux rendus par les forêts tropicales humides (CO2/Cycle H2O/Protection des sols)
- 4) mais, également des marchés asiatiques qui restent insuffisamment exigeant en terme de léglités et/ou de certification avec comme conséquence "une gestion forestière à deux vitesses" selon le marché de destination

La dynamique actuelle pour répondre à ces enjeux :

- une prise en compte accrue des préoccupations socio/environnementales dans les forêts d'exploitation à travers l'engagement des entreprises formelles dans une démarche progressive d'aménagement durable, d'attestation de légalité puis de certification forestière (FSC et/ou PAFC adossé au PEFC Council) ;
- l'existence d'une multitude d'initiatives pour la promotion de la légalité et, par conséquent, un besoin accru de coordination / concertation entre les différentes catégories d'acteurs au sein du PFBC (Etats/Partenaires au développement /Entreprises /ONGs...) pour une meilleure efficacité de l'aide apportée ;

4) La promotion de la légalité au sein du PFBC

Des débats sur les nombreuses initiatives, il ressort :

- 1) La certitude que la promotion de la légalité est une responsabilité partagée entre les pays producteurs et les pays consommateurs de bois tropicaux (exemple marché asiatique) ;
- 2) un besoin accru de coordination / concertation entre les différentes catégories d'acteurs pour une meilleure efficacité des moyens alloués ;
- 3) l'existence d'un engagement indéniable de la majorité des entreprises du secteur formel, au côté des autres partenaires (Etats/ONGs), dans ces dynamiques vertueuses ;
- 4) une volonté de plusieurs pays propre marché (Règlement du Parlement de l'UE/FLEGT – Etats importateurs du "Nord" de renforcer leurs exigences de légalités sur leur : Exigences accrues dans les achats publics de bois)

On a également noté des évolutions très positives :

1) des partenariats renforcés/fréquents entre les différentes catégories d'acteurs au sein du PFBC avec :

- Une mobilisation accrue du secteur privé qui s'implique activement dans les processus volontaires d'attestation de légalité (FORCOMS/CAFTN...);
- Des Etats visiblement prêts à conclure des accords volontaires de partenariat avec l'UE dans le cadre du processus FLEGT et, par conséquent, à améliorer la gouvernance de leur secteur forestier ;
- la multiplication de partenariats concrets de terrain entre acteurs privés et ONG environnementales dans le cadre des processus graduel de gestion durable, d'attestations de légalités puis de certification forestiere ;

2) des pistes concrètes, trop rapidement évoquées hier, d'amélioration de la concertation sur ces processus de certification de légalité pour éviter la confusion sur les marchés :

- la mise en place d'un cadre de concertation multiacteurs AFLEG/FLEGT (Task Force) impliquant étroitement la COMIFAC et l'ensemble des acteurs concernés ;
- la mise à disposition par plusieurs partenaires (France/Allemagne/DFID/UE/BM...) de moyens humains et financiers conséquents, source de la multitude d'initiative, pour appuyer ces dynamiques au niveau régional / national

5) La promotion de la certification forestière

- 1) Pour répondre à une demande croissante des consommateurs, plusieurs systèmes de certification “crédibles” se développent actuellement assez rapidement (FSC/PAFC adossé au PEFC) sur la base des principes, critères et indicateurs OAB/OIBT ;
- 2) L’enjeu pour le PFBC (et ses membres) est avant tout de promouvoir le développement de systèmes de “certifications” crédibles dans les concessions forestières du Bassin du Congo ;
- 3) Pour sa part, le choix d’un système de certification relève d’une décision d’entreprise répondant à une logique commerciale ;

5) La promotion de la certification forestière

- 4) On assiste pour l'instant dans le bassin du Congo a une accélération de la dynamique de certification avec, depuis quelques mois, trois événements majeurs :
- Certification FSC d'une concession forestière au Congo Brazzaville (CIB/KABO : 280000 ha) ;
 - Certification FSC d'une concession forestière au Cameroun (WIJMA : 48000 ha) ;
 - Adoption du schéma national de certification PAFC Gabon en mai 2006, démarrage de l'audit pour l'obtention de la reconnaissance par PEFC Council et lancement déjà programmé des audits pour plusieurs entreprises gabonaises
- 5) Il semble également, au vu des interventions des entreprises, bureaux d'études aménagistes (FRM) et ONG (WWF), que les surfaces certifiées dans le Bassin du Congo devraient augmenter rapidement d'ici fin 2007